

DÉCRET N° 2020 – 488 DU 07 OCTOBRE 2020
portant nomination des membres du comité de qualification des prestataires de services de confiance de l'Organe de contrôle des prestataires de services de confiance numérique en République du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2019-545 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2020-485 du 07 octobre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Organe de contrôle des prestataires de services de confiance numérique en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du comité de qualification des prestataires de services de confiance de l'Organe de contrôle des prestataires de services de confiance numérique en République du Bénin :

- monsieur **Laurent Marc LAYIWOLA** ;
- monsieur **Ouanilo Jérôme MEDEGAN** ;
- monsieur **Serge Laurent ADJOVI** ;
- monsieur **Aristide ADJINACOU** ;
- monsieur **Olayemi AHOUANMENOU** ;
- monsieur **Landry ZOLA** ;
- monsieur **Claude OLYMPIO** ;
- monsieur **Hervé Coovi GUEDEGBE**.

Article 2

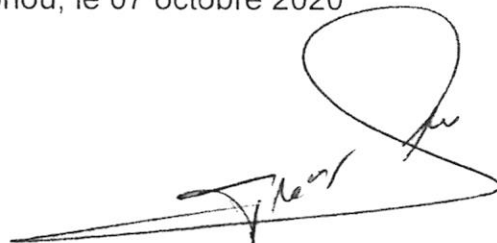
Monsieur **Laurent Marc LAYIWOLA** est nommé Président du comité de qualification.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

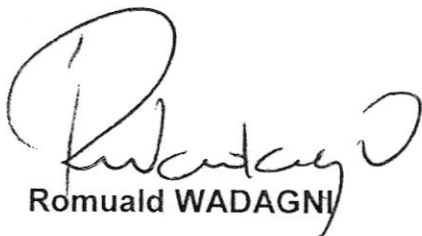
Fait à Cotonou, le 07 octobre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 8 ; JORB 1.